

DELIBERATION N° 47

<p align="center">Cession à Sodineuf Habitat Normand d'un bien immobilier 24 rue Alexandre Legros</p>
--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 38

LE 24 NOVEMBRE DEUX MILLE ONZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 16 novembre 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL-FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n° 3.2), M. VERGER Daniel, M. LEGRAS Liliane, M. DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n° 47), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n° 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean

Sont absents et excusés : Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 4), M. LAPENA Christian, Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n° 48), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n° 7), M. CHAUVIERE Jean-Claude.

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme GILLET Christelle (de la question n° 4 à n° 53), M. LAPENA Christian à M. LEVASSEUR Thierry, Mme AUDIGOU Sabine à M. MENARD Joël (de la question n° 48 à n° 53), Mme SANOKO Barkissa à Mme MELE Claire (de la question n° 7 à n° 53), M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe est propriétaire d'un immeuble collectif à usage d'habitation sis 24 rue Alexandre Legros à Dieppe, dans l'enceinte de l'école primaire Louis de Broglie et cadastré section BN n° 97p, d'une surface habitable de 670 m².

Cet immeuble, construit en 1958, comprend 9 logements occupés dont un logement de gardien en rez-de-chaussée, d'une surface s'échelonnant entre 63 et 93 m², 8 garages et 9 caves.

Sodineuf Habitat Normand a fait connaître son intérêt pour l'acquisition de cet immeuble, étant convenu que les locataires actuels restaient dans les lieux avec le maintien des loyers existants.

Les frais notariés restent à la charge de l'acquéreur. Les diagnostics techniques avant vente ont été réalisés le 21 juin 2011.

Le logement de l'instituteur et le logement de gardien, de par leur statut particulier, feront l'objet de conditions d'occupation spécifiques. En effet, le droit au logement des instituteurs est régi par les dispositions des lois du 30 octobre 1886 et du 19 juillet 1889, qui font obligation aux communes de mettre à titre gratuit un logement convenable à la disposition des instituteurs attachés à leurs écoles et, à défaut seulement, de leur verser une indemnité représentative de logement.

D'autre part, l'article 21 de la loi du 28 novembre 1990 dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics doivent fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué. Celui-ci peut être concédé gratuitement, ou moyennant une redevance, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice des emplois ouvrant droit à logement de fonction. La Ville a ainsi proposé à Sodineuf qui l'a accepté, de louer ces 2 logements afin de les mettre ensuite à disposition de ces 2 locataires aux conditions réglementaires susvisées.

L'attribution d'un logement de fonction prend la forme d'une concession précaire et révocable. Ainsi, au départ de ces deux locataires, les logements seront remis en location directement par Sodineuf.

L'immeuble faisant partie de l'enceinte de l'école Louis de Broglie, a fait l'objet d'une désaffectation par la Préfecture de Seine-Maritime en date du 3 septembre 2010. Il convient dès à présent de constater sa désaffectation et son déclassement du domaine public pour reclassement dans le domaine privé communal, avant de pouvoir le céder.

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 2241-1 (Le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et sur les opérations immobilières effectuées par la commune)

- le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques en son article L2141-1 (Un bien d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement).

- le Code Général de la propriété des Personnes Publiques en son article L3221-1 relatif à l'avis de l'autorité compétente de l'Etat sur les projets de cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers poursuivis par les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics

- la loi du 8 février 1995 modifiée par l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 art. 3 XVI,

Considérant :

- que le bien immobilier sis à Dieppe, 24 rue Alexandre Legros, est propriété de la ville de Dieppe,
- que les communes de plus de 2 000 habitants sont tenues de solliciter l'avis de l'autorité compétente de l'Etat avant toute cession,
- que l'autorité compétente de l'Etat a évalué le 29 mars 2010, puis actualisé le 6 juin 2011, la valeur vénale dudit bien à environ 470 000 €.
- que la Ville a proposé à Sodineuf Habitat Normand d'acquérir le bien pour un montant majoré de 10 %, soit 517 000 €
- que ce prix a été accepté par leur Conseil d'Administration en date du 19 octobre 2011,
- l'avis de la commission municipale n° 6, réunie le 15 novembre 2011.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- la désaffectation et le déclassement du domaine public pour reclassement dans le domaine privé communal des anciens logements de fonction de l'école primaire Louis de Broglie, sis 24 rue Alexandre Legros à Dieppe,
- la cession à Sodineuf Habitat Normand de l'ensemble immobilier cadastré section BN n° 97p, pour une superficie habitable d'environ 670 m², au prix de 517 000 €,

- la signature par Monsieur le Maire toutes les pièces nécessaires à la régularisation de ces affaires par-devant le notaire de la Ville de Dieppe.

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire